

REGLEMENT PARTICULIER

1^{ER} Rallye Régional des Camisards VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement – Ouverture des engagements :

Dimanche 30 juillet 2023

Clôture des engagements :

Lundi 11 septembre 2023 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Parution du road-book et pré vérifications administratives :

Samedi 16 septembre 2023 de 8h à 12h et de 14h à 17h au Bar de la Corniche, 163 Grand Rue, 30 270 St Jean du Gard

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 16 septembre 2023 de 8h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi 22 septembre 2023 de 8h à 12h et de 14h à 18h

Vérifications des documents et des voitures :

Vendredi 22 septembre 2023 de 18h à 21h45 à l'Espace PAULHAN, 30 270 St Jean du Gard

Mise en place du parc de départ :

Vendredi 22 septembre 2023 à 18h15 sur la Place Carnot, 30 270 St Jean du Gard

Briefing des ouvriers et véhicules d'encadrements :

Vendredi 22 septembre 2023 à 19h à l'Espace PAULHAN, 30 270 St Jean du Gard

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :

Vendredi 22 septembre 2023 à 20H45 à la Salle Mont Brion, 30 270 St Jean du Gard

Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ :

Vendredi 22 septembre 2023 à 22H30 à la Place Carnot, 30 270 St Jean du Gard

Départ du Rallye :

Samedi 23 septembre 2023 à 7h30 à la Place Carnot, 30 270 St Jean du Gard

Arrivée du Rallye :

Samedi 23 septembre 2023 à 18H00 au Parking du Collège Florian, 30 140 Anduze

Vérification finale après l'arrivée du Rallye :

Samedi 23 septembre 2023 au Garage ARNOUX Automobile, 80 ZA Labahou, 30 140 Anduze
(Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC/Heure)

Publication des résultats du rallye :

Samedi 23 septembre 2023, 30 minutes après l'entrée du dernier concurrent au Parking du Collège Florian, Place Foirail, 30 140 Anduze

Remise des Prix :

Samedi 23 septembre 2023 à 20h30 sur l'estrade du Parking du Collège Florian, 30 140 Anduze.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d'Alès organise le 1^{er} Rallye Régional VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **450** et de la LIGUE numéro **R12/2023** en date du **22 Juin 2023**.

Comité d'Organisation

Président : Brice TINEL

Membres : M. Frédéric ROSSEL, Président de l'ASA d'Alès, Mesdames et Messieurs les membres de l'Ecurie des Camisards, et le comité directeur de l'ASA d'Alès.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie des Camisards, Bar de la Corniche, 163 grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD

Téléphone : 04 66 85 37 68 ou **06 07 50 18 76**

Permanence du Rallye :

Ecurie des Camisards, Bar de la Corniche, 163 Grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD de 14h à 18h

Organisateur technique

Nom : Ecurie des Camisards

Adresse : Bar de la Corniche, 163 grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège Sportifs	M. Jacques PAOLI	Licence n°2692
Membres du Collège Sportifs	M. Régis VINCENT M. Alain DESSENS	Licence n° 47545 Licence n°19459
Secrétaire du Collège Sportifs	Mme. Martine VINCENT	Licence n° 44420
Directeur de Course	M. Nicolas BALDIT	Licence n° 134045
Direction de Course Adjoint au PC	Mme. Evelyne ROL Mr. Yannick BARDIN	Licence n° 31600 Licence n° 46622
Directeurs de Course délégués aux Spéciales	Mme. Carmen BELCHI M. Paul RUBINO	Licence n° 8747 Licence n° 118002
Stagiaires	Mme Laura DUMAS Mme Aurélie CUCHEVAL	Licence n° 184188 Licence n° 340281
Véhicule Tricolore	M. Sébastien ROL / C VILLARET	Licence n° 44492
Véhicule Autorité	M. Brice TINEL / G PLANTIER	Licence n° 317062
Véhicule Damier	M. Alain JOLY / JP BORDARIER	Licence n° 170900
Commissaire Technique Responsable Mod	M. Christophe NATEWAJKO	Licence n° 43054
Commissaire Technique Responsable VHC	M. Christian MANGEMATIN	Licence n° 6507
Commissaire Technique	M. Michel MOLINES M. Sébastien BOUSQUET M. Alain COSTE M. Marcel CERDAN M. David FOURTET	Licence n° 9502 Licence n° 243494 Licence n° 18050 Licence n° 19463 Licence n° 18310
Chargés des relations concurrents	Mme. Valérie GINIER M. Cédric VALENTIN	Licence n° 174698 Licence n° 190616
Chargés des relations concurrents VHC	M. Armand HAY	Licence n° 1253
Jude de fait	M. José GISPER	Licence n° 3184
Médecin Responsable	Dr Michel ROMIEU	
Chargé de mise en place des moyens	M. Brice TINEL	Licence n° 317062
Chargés des relations avec la presse	Mme. Léa CLEMENT	Licence n° 227869
Responsable de l'accueil des Officiels	Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n° 9549

Moyens de sécurité : ASSM 30 qui met à notre disposition 1VSAV et 1VSR à chaque départ.

Commissaires de routes :

Nombres de Commissaires prévu : 50 environ répartis sur tout le parcours

- 7 postes sur l'ES 1-3-5 Lasalle– L'Estréchure
- 3 postes sur l'ES 2-4-6 Saumane – St Roman de Tousque

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye des Camisards compte pour la Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 2, le Championnat des Rallyes de la ligue Languedoc Roussillon et le Challenge ASA – Claude Soumadieu

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement ainsi qu'une convocation pour les vérifications administratives et/ou techniques.

Pré-vérifications administratives : **Samedi 16 septembre 2023 de 8h à 12h – 14h à 17h** au Bar de la Corniche, 30 270 St Jean du Gard

Vérifications administratives : **Vendredi 22 septembre 2023 de 18h00 à 21h30** à l'Espace PAULHAN, 30 270 St Jean du Gard.

Vérifications techniques : **Vendredi 22 septembre 2023 de 18h15 à 21h45** à l'Espace PAULHAN, 30 270 St Jean du Gard.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. **DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} Rallye Régional des Camisards VHC, doit adresser au secrétariat du rallye **ECURIE DES CAMISARDS, Bar de la Corniche, 163 Grand Rue, 30 270 St Jean du Gard**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 11 Septembre 2023 minuit** (cachet de la poste faisant foi) ;

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **250 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **500 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (à l'ordre de l'Ecurie des Camisards).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. **ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée au Parc d'Assistance de Lasalle (cf plan)

4.3.2.3P. **Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P. **PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. **DESCRIPTION**

Le Rallye des Camisards représente un parcours de **184 kms.**

Il est divisé en une étape et trois sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39 kms.**

Les épreuves spéciales sont : **Lasalle – L'Estréchure 1/3/5 (8,2 kms)**

Saumane – St Roman de Tousque 2/4/6 (4,8 kms)

Regroupement : Place Carnot à St Jean du Gard

Parc d'Assistance : Saint Jean du Gard (cf plan d'assistance)

Collège et PC Course : Salle du Mont Brion et Salle de la Muse à St Jean du Gard

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 16 septembre 2023 de 8h à 12h et 14h à 18h

Vendredi 22 septembre 2023 de 8h à 12h et de 14h à 18h

Road-book à retirer au Bar de la Corniche, 163 grand rue, 30270 ST JEAN DU GARD, le jour des reconnaissances ci-dessus.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Orange
- Chef de poste : Chasuble Orange identifié « Chef de poste »
- Directeur de Course : Chasuble Rouge identifié « directeur de course »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Les coupes seront distribuées en fonction du classement général.

COUPES	Général	Féminin
1er	X	X
2ème	X	
3ème	X	

La remise des prix se déroulera **le Samedi 23 septembre 2023 à l'arrivée de la dernière voiture**, au Parking du Collège Florian à Anduze.